

Conseil Municipal - 2 SEPTEMBRE 2008 - séance publique

Présents : Madame Pascale POBLET, maire.

Mesdames Cécile SUPTITZ, Corinne FABRE, Lynda CHOROT, Marion CORVEZ.

Messieurs Laurent GERBAUX, , Michel MURDINET, Alain BOUCAUT, Jean-Michel ANSELMIER, Robert CECCON, Stéphane COING-BELLEY, Philippe PASCAL.

Absent excusé : M. Michel NOEL a donné pouvoir à Pascale POBLET

Secrétaire de séance : Mme Marion CORVEZ

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30. Le Conseil approuve avec 15 voix Pour le compte-rendu du 24 juin 2008.

Point n°1. PAROLE AUX CORRESPONDANTS DES ASSOCIATIONS

- ANDS : l'équipe repart pour une année mais souhaite passer la main
- Montaud Sans Fil : Assemblée Générale le 11/09 à 20h
- ASCSM : compte-rendu précédent
- Sou des Ecoles : Assemblée Général le 19/09 à 20h30
- Association des Aînés : en janvier 2009
- ACCA Chasse : Marion a donné le Compte-rendu en juin.
- Rup Team #38 : nouvelle association
- Chanteloube : Robert voit quand l'A.G. ??

Point n°2. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE

1) SUBVENTIONS ANNUELLES

- A.D.M.R. = 150 €
- ASCSM = 500 €
- CHANTELOUBE = 100 €
- MEDIATHEQUE LIS LA = 300 €
- JUDO CLUB VEUREY/NOYAREY/MONTAUD = 200 €
- LIGUE CONTRE LE CANCER = 100 €
- VIRADES DE L'ESPOIR = 150 € pas de versement mais fourniture des photocopies de l'annonce et des affiches
- RUGBY = Obtenir plus d'infos pour décision
- Centre Communal d'Action Sociale = 3 200 € (pour mémoire)

2) REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE

- ASCSM = 60€
- ANDS (Téléthon) = 80 €
- Association des Aînés (mondée) = 60 €
- Paroisse (Temps Fort Communautaire) = 60 €
- Sou des Ecoles = en attente

Point n°3. JOURNEE DE SOLIDARITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Suite à la circulaire préfectorale, le Conseil DECIDE de fixer le lundi de pentecôte comme journée de solidarité ; les bureaux de la mairie resteront fermé au public ce jour-là. Vote avec 15 Pour.

Point n°4. PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

L'hôpital de Tullins INFORME de sa décision de ne plus gérer le portage des repas à domicile. Le SIVOM du Pays de Tullins se propose pour reprendre cette action.

Point n°5. POINT WIFI

Quelle possibilité de conserver une ligne internet ADSL à la salle ? Quel tarif ? Actuellement : 40€/mois par Montaud sans fil.

Point n°6. TRAVAUX

1/ Réalisés : Chemins du Vif de la Claie, des Maîtres, sécurité Le Moulin (garde-corps sur pont), toiture église, parkings village, crèche

2/ A suivre : Sécurité pied de la Poya, eaux pluviales toit église, électricité salle des fêtes, élagage CD3, réservoir eau, Chemins communaux (travaux SCREG), Branchements eau (1 au village, 2 les Etroits), église (autel, clocher)

3/ CCVI ECOLE : Meuble réalisé, porte = Janon, Bibliothèque (11 bibliothèque, livres en commun sur le Sud Grésivaudan), Ordures ménagères (suite à une erreur, un rappel de 20€ sera envoyé), Cantine (entreprise SHCB basée à Voreppe)

Point n° 7. QUESTIONS DIVERSES.

- Téléphone Salle des fêtes : Cécile s'en occupe, quel contrat ?? Appel vers portable, vers les n° 08....
- Soutien scolaire pendant les heures de périscolaire, demande des parents, réalisé par des Aînés, comment utiliser les locaux ? quelle responsabilité ?
- Ramassage scolaire : transport remboursé à 50% par le Conseil Général ; à St Quentin cela représente 9 000€ / trimestre
- Bulletin d'information : 1 exemplaire pour la crèche, flouage des visages d'enfants et des quads (Cécile essaye) ou le bulletin ne sera pas mis sur le site. Faire une enquête auprès des familles
- Intervention de Robert : quad sur stand de Rup'team#38 ???

Parole au public : Des pierres tombent vers le départ des parapentistes. Quelles responsabilités ? Faire une info à l'Association.

Réunion non publique :

1/ CRECHE

Suite à l'obligation faite de fournir les repas aux enfants accueillis à la crèche, halte-garderie, des difficultés : aucune facturation autorisée, qui paye ? problème de locaux, agrandissement à envisager ?? Cécile travaillera avec Jean-Michel sur les possibilités de livraison des repas à la crèche (si possible la même société que l'école), avec une extension à prévoir.

2/ VENTE COUPE DE BOIS

Fixe le prix de retrait de la coupe à 17 000 €

3/ TERRAIN du VILLAGE

Décide de réactiver la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour permettre l'acquisition de la bande de 7 m afin de réaliser les places de parking. Voir comment peut-on mettre en place un droit de préemption ?

4/ PARKINGS derrière église

Qui ? Comment organiser ? Attention Sens interdit surtout aux horaires d'entrée et sortie scolaire

5/ CCVI

Prochaine réunion le 4 septembre à 19h30

Tickets garderie, cantine

La séance est levée à 23 h 45.